

TABLEAU E (EXTRAIT).

Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1872.

ILES TUAMOTU.

N ^{os} des sections	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	2,310 »	
2	Résidence.....	6,140 »	
3	Chefferies.....	4,210 »	
4	Confection de pavillons pour les chefferies et passes.....	500 »	
5	Police des îles Tuamotu.....	3,325 »	
6	Surveillance des prisonniers.....	600 »	
7	Mutôi surveillants.....	480 »	
8	Primes sur arrestations.....	135 »	
9	Pensionnaires.....	300 »	
10	Culte et instruction publique.....	2,700 »	
11	Habillement et plaque pour la police.....	500 »	
12	Vivres délivrés par ordre du Commandant ou du résident.....	1,000 »	
13	Part afférente aux îles Tuamotu dans les dépenses de la haute-cour tahitienne.....	3,000 »	
14	Frais d'impression.....	600 »	
15	Frais de passage.....	250 »	
16	Remises au percepteur et frais de perception dans les îles Kaurura 5 p. %.....	725 »	
17	Dépenses imprévues.....	3,225 »	
	Total des dépenses.....	30,000 »	

Arrêté le présent budget des dépenses à la somme de trente mille francs.

Papeete, le 29 février 1872.

Le Directeur des affaires indigènes,

Signé : DOUPLÉ.

Approuvé en Conseil d'administration
dans la séance du 28 mars 1872.

Le Commandant Commissaire de la République,

Signé : GIRARD.